



N.REF : JJG/CB
DC N° 09.097

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs
du Marché du Parc de ROYAN
à compter du 1^{er} Juillet 2009***

=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Mars 2009, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 1er Avril 2009 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°09/0283 en date du 1er Avril 2009 rendu exécutoire le 02 Avril 2009, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 17 Avril 2008(DC N°08/093) fixant les tarifs du Marché du Parc de ROYAN à compter du 1^{er} Juillet 2008 et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 21 Avril 2008,

. Vu la décision en date du 14 Août 2008 (DC N°08/230) fixant les tarifs du marché du parc de ROYAN (Modificatif N°1) rendue exécutoire le 21 Août 2008.

. Monsieur le Représentant du marché du Parc de ROYAN consulté par lettre en date du 23 Mars 2009,

D E C I D E

- De fixer à compter du 1^{er} Juillet 2009 les tarifs du Marché du Parc de ROYAN, comme suit :

I – TARIFS DES BANCS

<i>N° BANC</i>	<i>TARIF ETE</i>	<i>TARIF HIVER</i>	<i>TARIF SAISONNIER</i>
Banc N°3 (2 Cases)	809,80 €	621,70 €	
Banc N°4	404,90 €	310,85 €	
Banc N°5 (2 Cases)	809,80 €	621,70 €	
Banc N°6 (2 Cases)	809,80 €	621,70 €	
Banc N°7	404,90 €	310,85 €	
Banc N°8	404,90 €	310,85 €	
Banc N°11 (2 Cases)	809,80 €	621,70 €	
Banc N°12	404,90 €	310,85 €	
Banc N°13 (2 Cases)	809,80 €	621,70 €	
Banc N°14	404,90 €	310,85 €	
Banc N°15	404,90 €	310,85 €	
Banc N°16	404,90 €	310,85 €	
Banc N°17	404,90 €	310,85 €	
Banc N° 18	404,90 €	310,85 €	
Banc N°19	404,90 €	310,85 €	
Banc N°20	404,90 €	310,85 €	
Banc N°21			1 210,50 €
Banc N°22	404,90 €	310,85 €	
Banc N°23	404,90 €	310,85 €	
Banc N°24	404,90 €	310,85 €	
Banc N°25	404,90 €	310,85 €	
Banc N°26	404,90 €	310,85 €	

Banc N°27	404,90 €	310,85 €	
Banc N°28	404,90 €	310,85 €	
Banc N°29	404,90 €	310,85 €	
Banc N°30	404,90 €	310,85 €	
Banc N°31	404,90 €	310,85 €	
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>12 551,90</u>	<u>9 636,35</u>	<u>1 210,50</u>

ETE : JUILLET – AOUT – SEPTEMBRE

(S'applique uniquement aux commerçants exerçant également l'hiver au marché du Parc)

HIVER : OCTOBRE A JUIN

SAISONNIER : JUILLET - AOUT - SEPTEMBRE

(S'applique aux commerçants n'exerçant pas l'hiver au marché du Parc)

<u>II – TARIFS PLACAGE DES MARCHANDS FORAINS</u>		
	<i>TARIFS 2008</i>	<i>TARIFS 2009</i>
En saison (Juillet et Août)	5,40 €	5,55 €/ml/jour

- D'encaisser la recette correspondante au compte 73360 – Fonction 910 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 juin 2009

Fait à ROYAN, le 18 juin 2009
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT